



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20231213-B20231212_8_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le douze décembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le quatre décembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT,
Maurice LORENTZ, Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

Absent avec procuration : ./.

Absente excusée : Marie-Marthe DUTTA GUPTA

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 10

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles technique, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



8. Objet : Soutien exceptionnel à l'association Echanges Lorraine Ukraine (ELU)

Vu l'article L. 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le conflit armé se déroulant entre l'Ukraine et la Fédération de Russie et l'urgence des situations des populations civiles,

Considérant la solidarité d'intérêt communautaire qui s'est concrétisée par le rapatriement et l'accueil de réfugiés ukrainiens au sein de foyers du territoire de la CCCE,

Considérant les capacités d'action à caractère humanitaire offertes par la loi, notamment la loi n° 2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements,

Considérant la demande de soutien de l'association Echanges Lorraine Ukraine en date du 26 novembre 2023,

L'association Echanges Lorraine Ukraine œuvre depuis le début du conflit pour venir en aide au peuple ukrainien. A travers son antenne logistique Solidar'Catt située à Cattenom, l'association collecte des produits de première nécessité et les expédie vers l'Ukraine, depuis mars 2022.

Leurs collectes ont permis d'acheminer les dons dans de nombreuses villes d'Ukraine et dernièrement leur aide se concentre à proximité des zones de guerre.

Aujourd'hui, Solidar'Catt prépare son 35e convoi humanitaire vers Zaporijia. L'association sollicite le soutien de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour le financement d'un ou plusieurs convois depuis Solidar'Catt vers l'Ukraine.

Considérant que l'attribution de cette aide s'inscrit dans le cadre de l'action humanitaire,

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- d'octroyer une aide financière exceptionnelle de 3 000 € à l'association Echanges Lorraine Ukraine, pour le financement de convois humanitaires depuis Solidar'Catt vers l'Ukraine,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 13 décembre 2023

Le Président,

Michel PAQUET

A blue circular official stamp of the Communauté de Communes de Cattenom et Environs is overlaid with a handwritten signature in dark ink. The stamp contains the text 'Le Président' and a small star symbol.